

## **Règlement du Handitech Trophy 2021**

### **Article 1 : Objet**

Le concours « Handitech Trophy 2021 » est organisée par JobinLive, cabinet de recrutement et agence de communication RH, dont le siège social se situe au 6 rue du Capitaine Jean Croisa.

Le « Handitech Trophy » récompense les Start-up, les Étudiants, les Associations et les Laboratoires de recherche qui développent des technologies destinées aux personnes handicapées ou en perte d'autonomie.

### **Article 2 : Éligibilité des candidats**

La participation est réservée aux Start-up, Étudiants, Associations et Laboratoires de recherche.

Les participants doivent résider en France métropolitaine ou DOM-TOM.

La participation peut se faire à titre individuel ou à titre collectif.

Il est interdit d'envoyer un même projet sous différents noms sous peine d'exclusion de la sélection des trophées.

Sont acceptés tous les projets, produits, ou services destinés aux personnes handicapées ou en perte d'autonomie, soit permettant un usage accessible à tous. La propriété intellectuelle et les droits en résultant, relatifs à la présentation des projets restent la propriété des participants. Le participant garantit que sa création lui est propre et qu'elle n'atteint aucun droit de tierces personnes.

### **Article 3 : Dossiers de participation**

Les projets doivent être envoyés avant le mercredi 18 août 23h59, sur le site <https://handitech-trophy-2021.appelaprojets.fr/>

Pour chaque dossier déposé un porteur de projet devra être nommé, il sera l'interlocuteur privilégié en phase de sélection.

Toutes les informations déposées dans votre dossier de candidature sont confidentielles et ne seront pas divulguées sans votre accord.

A l'issue de l'appel à projet, votre dossier pourra faire l'objet d'un changement de catégorie si nous estimons que celle que vous avez choisi n'est pas la bonne.

En déposant un dossier de candidature vous vous engagez à :

- Rester disponible pour une ou des interviews ;
- Relayer l'information sur vos supports (sites, réseaux sociaux, newsletter...) ;
- Être présent le mardi 5 octobre à Paris et le lundi 15 novembre au soir si vous êtes finaliste + le 3 décembre si vous êtes lauréat.

### **Article 4 : Calendrier du Handitech Trophy 2021**

Du mardi 1<sup>er</sup> juin au mercredi 18 août

APPEL À PROJETS

+ conférence de lancement en ligne le mardi 1<sup>er</sup> juin

Le mardi 7 et mercredi 8 septembre

Première phase de jury (en ligne)

Le jeudi 16 septembre

Deuxième phase de jury (à Paris)

Le mardi 5 octobre

HANDIPITCH : rencontre entre les finalistes et les partenaires + pitches des projets (à Paris)

Du lundi 11 au dimanche 17 octobre

VOTES DES PARTENAIRES (en ligne)

Le lundi 15 novembre

CÉRÉMONIE DE REMISE DES PRIX (à Paris)

Le vendredi 3 décembre

Rencontre avec les lauréats (infos à venir)

Les formats de ces rendez-vous tiendront compte de l'évolution de la situation sanitaire. En cas d'impossibilité d'assurer ces rencontres, des lives seront mis en place.

#### **Article 5 : Jury et détermination des gagnants**

Un jury de professionnels du numérique, des nouvelles technologies, des problématiques RSE et du handicap se réunira en septembre 2021 pour sélectionner les finalistes.

Les membres du jury détermineront en toute objectivité et sans présenter de conflit d'intérêt les finalistes du concours. Les dossiers seront évalués sur les axes suivants :

- Caractère innovant du produit ou projet
- Apport technologique apporté par le produit ou projet
- Enjeu social et solidaire du produit ou projet
- Potentiel économique du produit ou projet
- Maturité du projet

Sur chaque axe, les membres du jury seront amenés à donner une note comprise entre 1 et 5. Les produits ou projets ayant obtenu la meilleure notation seront finalistes de leur catégorie. En cas d'égalité entre plusieurs dossiers les membres du jury feront un second tour de délibération.

En octobre, les collaborateurs de nos entreprises partenaires seront amenés à voter pour les élire les lauréats. Ils voteront donc pour leur projet préféré dans chaque catégorie.

#### **Article 6 : Remise des Trophées et Dotations**

Les lauréats seront annoncés lors de la cérémonie de remise des prix le lundi 15 novembre, au Hub de Bpifrance à Paris, pour l'ouverture de la SEEPH 2021. Chaque projet pourra disposer de deux à trois places pour assister à la soirée, en fonction de l'évolution de la situation sanitaire.

La participation aux Trophées permet principalement aux participants de promouvoir leurs produits, services ou projets auprès des acteurs français impliqués dans la valorisation des technologies solidaires et inclusives.

Les lauréats se verront remettre un chèque de 5000 euros destinés à l'accompagnement et l'amélioration de leur projet.

Les lauréats disposeront d'1/4 de publiédactionnel dans le Figaro Economie à l'issue de la cérémonie de remise des prix (date à définir) et aussi d'une visibilité forte sur les espaces de nos partenaires.

Des dotations non financières seront également remises à chaque lauréat. Les dotations seront proposées librement par les partenaires et sponsors de l'évènement. Il pourra s'agir d'accompagnements techniques, juridiques ou RSE, de licences et technologies nécessaires à la conception, tests ou mise en œuvre des projets, etc. Les lauréats pourront également intégrer l'association de La Handitech.

#### **Article 7 : Frais de participation**

La participation au Handitech Trophy est gratuite. Les frais afférents à la participation (frais de déplacements, d'hébergement, de constitution du dossier...) sont à la charge de chacun des candidats. Aucun remboursement ne sera effectué.

#### **Article 8 : Traitement des données personnelles**

Les données personnelles des participants sont traitées par la société Jobinlive conformément aux dispositions de la loi n°78 – 17 du 6 janvier 1978, relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés. Les participants bénéficient d'un droit d'accès, de rectification et d'opposition relatif aux données personnelles les concernant en s'adressant à la société Jobinlive.

#### **Article 9 : Cession du droit à l'image**

Les candidats autorisent les organisateurs et les partenaires de capter, diffuser et/ou copier des enregistrements sonores et/ou visuels (photographies, vidéos etc.) d'eux-mêmes ou de leur intervention que les organisateurs et partenaires pourront reproduire et diffuser par tous moyens et/ou supports papiers et/ou électroniques, dans le cadre des actions de publicités ou d'informations liées au Handitech Trophy, à l'attribution des prix et/ou au suivi de la création ou reprise d'entreprise des lauréats et d'en assurer la promotion ainsi que pour permettre la réalisation de supports promotionnels (affiches, flyers, campagne de presse, etc.) dans le monde entier et ce pour une durée de cinq ans.

Cette utilisation, autorisée à titre gracieux, ne pourra entraîner la revendication d'aucuns droits ou rémunérations.

#### **Article 10 : Acceptation du règlement**

La participation à ce concours implique une acceptation entière et sans réserve de ce présent règlement et de ses éventuels avenants, formant la Loi contractuelle entre les parties. En cas de force majeure, Jobinlive se réserve le droit de reporter, d'écourter, de proroger ou d'annuler ce concours sans que sa responsabilité puisse être engagée. Les candidats s'interdisent toute réclamation ou demande de dédommagement à ce sujet.